

**AU CONSEIL COMMUNAL DE LUCENS**

**Préavis municipal concernant une demande de crédit pour l'achat d'une parcelle de terrain propriété de l'Hoirie Jean-Claude Reymond, au lieu dit " Champs-Min"**

---

Monsieur le Président  
Mesdames et Messieurs,

**Historique.**

En 1971, 1974, 1983, 1989 et 2002, la Municipalité a présenté différents préavis pour l'achat de parcelles de terrain et d'immeuble. Ces différentes acquisitions ont permis à notre commune d'être propriétaire, au centre du village, de terrains d'une superficie d'environ 27'471 m<sup>2</sup>. Le prix moyen du terrain acquis, immeuble compris, était de Fr.85.-/m<sup>2</sup>. Actuellement, l'étude du plan de quartier "Prés de la Couronne" est terminée, vu la situation au centre de notre village, le service de l'aménagement du territoire (SAT) nous demande une occupation du sol relativement importante, faite d'habitat groupé avec un minimum de 3 à 4 appartements, mais sans possibilité de construire des villas individuelles ou mitoyennes.

Actuellement, la commune ne possède plus de parcelles en zone villas, les 2 parcelles acquises en 2002 au lieu dit "Champ-Min" pour la construction de 10 villas sont vendues ou promis vendues. L'opportunité nous est donnée d'acquérir une parcelle de l'Hoirie Jean-Claude Reymond d'une superficie de 8'144 m<sup>2</sup> pour le prix de Fr. 90.-le m<sup>2</sup>. Une étude préliminaire du coût des équipements nécessaires sur cette parcelle, nous permet de dire que le prix de vente du m<sup>2</sup> pourra être maintenu aux environs de Fr. 140.-.

**Descriptif de la parcelle**

No 352            8'144 m<sup>2</sup> - zone de villas du règlement communal (selon plan ci-joint).

Cette parcelle est très bien située à proximité des parcelles précédemment mises en vente par la commune de Lucens. Ce qui nous donnera la possibilité de prolonger la zone villas communale, près du centre du village. L'achat de ce terrain nous permettra également de répondre aux demandes fréquentes pour la construction de villas. Nous serons ainsi à même d'offrir la mixité avec la construction de villas à "Champ-Min", l'habitat groupé, villas locatives et petits locatifs campagnards aux "Prés de la Couronne".

L'acquisition de cette parcelle nous paraît entièrement justifiée pour permettre le développement harmonieux de notre village.

**Conclusion :**

En conclusion, le Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lucens,  
vu le préavis municipal n° 21/2005,  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
ouï le rapport de la commission désignée pour l'étude de cet objet,

**D é c i d e**

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir la parcelle no 352 d'une superficie de 8'144 m2, propriété de l'Hoirie Jean-Claude Reymond, selon plan de situation ci-joint, pour le prix de Fr. 732'960.-;
2. que les frais de notaire, inscription au Registre foncier et émoluments de la commission foncière, soit environ Fr. 20'000.-, soient à la charge de la commune;
3. que l'impôt sur les gains immobiliers sera supporté par l'Hoirie Reymond;
4. d'autoriser la Municipalité à prélever le montant de Fr. 732'960.-, achat, plus frais de notaire, pour env. Fr. 20'000.-, sur le compte "Fonds pour achat de terrains" N° 9282.15, s'élevant à Fr. 782'415.12.

Le Municipal responsable :

Gérard Gonthier

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 octobre 2005.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

**Le Syndic :**

**La Secrétaire adj.:**

**E. Berger**

**C.-L. Cruchet**

Annexe:      plan